



COMITÉ DIRECTEUR DU 15 JUILLET 1992

CAMPAGNE POUR LE "OUI" AU RÉFÉRENDUM

Rapport d'André Billardon
Directeur de la campagne

La campagne pour le "OUI" au traité d'Union européenne vient d'être lancée. Elle devrait se décliner de la façon suivante.

LA CAMPAGNE DES SOCIALISTES POUR LE "OUI" À L'EUROPE

Le Parti Socialiste mènera sa propre campagne en proposant une lecture de gauche du Traité. Les élus, et tout particulièrement les parlementaires, seront fortement impliqués. Les maires sont invités à y participer activement, principalement à travers les réseaux des villes jumelées.

Cette campagne contribuera à redonner à notre Parti une image dynamique.

Les axes privilégiés de la campagne sont :

- La paix, l'Europe sociale, le poids économique de l'Union, l'avancée démocratique et l'environnement.

Au-delà de la mobilisation de la gauche en général, les publics privilégiés sont les jeunes, les femmes, les écologistes, les ouvriers.

LE DÉROULEMENT ET LES ÉTAPES DE LA CAMPAGNE

Nous aurons une campagne en deux temps :

- Une période du 20 juillet au 20 août pour laquelle sont disponibles du matériel au secteur communication,

des argumentaires et des propositions d'actions que vous pouvez engager dès maintenant.

- Une période du 20 août au 20 septembre de très forte mobilisation pour laquelle nous vous donnons d'ores et déjà quelques informations afin de vous permettre de la programmer dès aujourd'hui, avant un éventuel départ en vacances.

- Vous avez reçu sous la forme d'un supplément à Vendredi (n° 148) et de PS Info (n° 513), l'argumentaire de fond qui est l'argumentaire du Parti.

- Un numéro de téléphone est à votre disposition au Parti pour répondre à toutes vos questions et envisager avec vous toutes les manifestations possibles :

PERMANENCE DE CAMPAGNE :

45 56 79 24

- Nous vous invitons dans l'immédiat à nous indiquer les coordonnées d'un correspondant permanent de la campagne pendant l'été (le Premier secrétaire ou son représentant).

- Vous pouvez d'ores et déjà commander au Parti, 10, rue de Solférino, le matériel de campagne suivant :

- affiches (gratuites) "OUI à l'Europe",
- pin's (15F),
- tee-shirts (40F),
- autocollants.

➔ Suite en page 2

■ La campagne publicitaire nationale du Parti (grandes affiches) se déroulera sur les principaux axes routiers et les lieux touristiques importants jusqu'au 10 août. Un matériel utilisable localement par les fédérations et les élus sera tiré de la campagne nationale. Vous recevrez, dans les jours prochains, les visuels et pré-maquettes qui vous permettront d'organiser votre campagne de rentrée.

LES COMITÉS POUR LE "OUI"

Partout où cela est possible, des comités pour le "oui" rassemblant des hommes et des femmes de gauche, devront être constitués.

Ils pourront revêtir des formes très variées, comités locaux, de quartiers, de villes, départementaux ou cantonaux, et être très ouverts en direction de personnalités locales, du monde syndical, associatif ou professionnel. Cependant, vous êtes les mieux placés pour initier ces comités et contacter leurs éventuels présidents qui devront tenir des conférences de presse et organiser des réunions.

INFORMATIONS DIVERSES

■ En plus de toutes les autres initiatives, nous envisageons 2 ou 3 grandes manifestations nationales dont une fête de l'Europe, une rencontre sur le thème du "OUI de gauche à l'Europe" (probablement le 12 septembre), un meeting national de clôture (16 septembre), et probablement une manifestation autour du thème de la paix.

■ Nous vous rappelons que des procédures d'inscriptions sur les listes électorales sont prévues jusqu'au 10 septembre pour les jeunes ayant 18 ans au jour de l'élection et n'étant pas encore inscrits.

■ Certaines fédérations seront sollicitées entre le 20 juillet et le 20 août pour des actions ponctuelles sur les lieux de vacances et dans certaines banlieues (caravane jeunes, interventions sur les plages, aux péages des autoroutes ...).

Tout au long de l'été, ces actions se dérouleront partout en France. Elles demandent de chacun de nous une mobilisation soutenue.

"Spécial EUROPE"

Vous n'étiez pas au Congrès, ou vous souhaitez compléter votre "équipement EUROPE" : la boutique du Parti vous rappelle que pour soutenir la campagne en faveur du référendum vous pourrez trouver :

- le livre d'Henri Emmanuelli "Plaidoyer pour l'Europe" au prix de 75 F

- le livre de Jacques Delors "Le nouveau concert européen" prix de vente 130 F

Ainsi que le Pin's "Oui à l'Europe" (15 F) et le tee-shirt au prix de 40 F. Adresser toute commande au secteur communication, chèque libellé à l'ordre du Parti Socialiste.

Sommaire

Campagne pour le "OUI" au référendum : rapport d'André Billardon	p. 1
Sénatoriales	p. 3
Secrétariat national - Bureau exécutif	p. 4
Contrat-Programme : amendements adoptés au Congrès de Bordeaux	p. 5 à 8
50e anniversaire de la rafle du Vel D'hiv : Robert Badinter : " le souvenir, la vérité, la justice "	p. 9 à 12

SENATORIALES

Le Comité directeur réuni le 15 juillet 1992 a procédé à une première série d'investitures pour les élections sénatoriales de septembre prochain.

LANDES

Philippe LABEYRIE (titulaire), sénateur sortant.

Marcel DUTOYA (suppléant)

Jean-Louis CARRERE (titulaire)

Jean-Claude SESCOUSSE (suppléant)

LOIRE-ATLANTIQUE

(proportionnelle)

1. François AUTAIN, sénateur sortant.

2. Marie-Madeleine DIEULANGARD

3. Henri BARON

4. Charles GAUTIER

5. Joël BATTEUX

LOT

Gérard MIQUEL (titulaire)

(1 suppléant à pourvoir)

MANCHE

Daniel DUFOUR (titulaire)

Claude BOURDON (suppléant)

Michel LEVILLY (titulaire)

Daniel LESOUHAITIER (suppléant)

Micheline LECOSTEY (titulaire)

(suppléant à pourvoir)

HAUTE-MARNE

Jean-Claude MEDARD (titulaire)

Jeanny VOINCHET (suppléant)

Marcel MARCHAND (titulaire)

Gérard HOCQUET (suppléant)

MAYENNE

Michel SORIN (titulaire)

Dany DELESTKÉ (suppléante)

Alain PERS (titulaire)

Michel SOTO (suppléant)

MEURTHE-ET-MOSELLE

Jacques CHEREQUE (titulaire)

Nicole FEIDT (suppléante)

Pierre MERSCH (titulaire)

Jean-Paul BOLMONT (suppléant)

Pierre ROUSSELOT (titulaire)

Christian LECLERC (suppléant)

MEUSE

François DOSE (titulaire)

Alain CLEMENT (suppléant)

René VIGNERON (titulaire)

Roland JEHANNIN (suppléant)

MOSELLE (proportionnelle)

1. Jean-Pierre MASSERET, sénateur sortant

2. Charles METZINGER, député

3. Gisèle PRINTZ

4. Robert ROSSLER

5. Roger HESLING

NIEVRE

René-Pierre SIGNE (titulaire), sénateur sortant

Joseph LAMBERT (suppléant)

Marcel CHARMANT (titulaire), député

Georges EYMERY (suppléant)

NORD (proportionnelle) :

1. Pierre MAUROY, député

2. Jacques BIALSKI, sénateur sortant

3. Guy ALLOUCHE, sénateur sortant

4. Paul RAOULT

5. Dinah DERYCKE

6. Daniel VANHOVE

7. Daniel MIO

8. Ariane CAPON

9. Marc MONTUELLE

10. Jacques WARIN

11. Gisèle OLLEVILLE

OISE

Walter AMSALLEM (titulaire)

André VANTOMME (suppléant)

Roger MENN (titulaire)

Jacqueline GIRARDEAU (suppléante)

Françoise FOURNIER (titulaire)

Serge BERNARD-LUNEAU (suppléant)

PAS-DE-CALAIS (proportionnelle) :

1. Roland HUGUET, député

2. Daniel PERCHERON, sénateur sortant

3. Léon FATOUS

4. Michel SERGENT

5. Jean-Marie KRAJEWSKI

6. Jocelyne PONCHEL

7. Jacques VILLEDARY

PUY-DE-DOME

Roger QUILLIOT (titulaire), sénateur sortant

Serge GODARD (suppléant)

Michel CHARASSE (titulaire), ministre

Gilbert BELIN (suppléant), sénateur sortant

Marcel BONY (titulaire), sénateur sortant

Pierre-Joël BONTE (suppléant)

HAUTES-PYRÉNÉES

Josette DURRIEU (titulaire)

Marcel FABRE (suppléant)

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Louis CASEILLES (titulaire)

(suppléant à désigner)

Michel CAVAILLE (titulaire)

(suppléant à désigner)

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

(proportionnelle) :

Monique BEN GUIGA.....■

SECRETARIAT NATIONAL

Secrétaires nationaux

Laurent	FABIUS	Premier Secrétaire
Gérard	LINDEPERG	Coordination, Formation
Pierre	MOSCOVICI	Administration et Finances
Claude	BARTOLONE	Relations extérieures
Michel	CHARZAT	Programme et Etudes
Daniel	VAILLANT	Fédérations
Gérard	COLLOMB	Organismes associés
Michel	DEBOUT	Entreprises et Problèmes de l'Emploi
Gérard	FUCHS	Relations internationales, Affaires européennes
Yvette	ROUDY	Droits des Femmes
Alain	RICHARD	Elections
Christian	PIERRET	Ecodéveloppement et collectivités locales
Jean	GERMAIN	Aménagement du territoire et Service public
Gisèle	STIEVENARD	Action humanitaire
Sylvie	FRANCOIS	Education et Recherche

Jean-Claude	BOULARD	Affaires sociales
Claire	DUFOUR	Droits de l'Homme, Lutte contre le racisme, Intégration
François	BERNARDINI	Sports
Thierry	MANDON	Information et Communication
Jean-Pierre	BALLIGAND	Ville

Porte-parole du Parti : Jean-Jack QUEYRANNE

Responsables nationaux

• Auprès du Premier secrétaire

Jean-Marcel BICHAT

• Chargée de la Presse interne et des Organismes centraux

Françoise SELIGMANN

• Président de la Commission d'histoire du PS

Louis MEXANDEAU

• Chargé de l'Agriculture

Georges GAROT

• Chargé des nouveaux Adhérents et des Sympathisants

Gilbert ESTEVE

• Chargé de la Culture

François GEINDRE

• Chargé de *Vendredi-Idees* et des Problèmes de Société

Henri WEBER

BUREAU EXECUTIF

Le Comité directeur du 15 juillet 1992 a pris acte des changements suivants au sein du Bureau exécutif.

TITULAIRES

Lionel JOSPIN remplace Claude ALLEGRE
Jean-Luc LAURENT remplace Jean-Pierre CHEVENEMENT
Bernard POIGNANT remplace Colette DEFOREIT

SUPPLEANTS

Alain BERGOUNIOUX remplace Jean-Pierre JOSEPH
Jean-Christophe CAMBADELIS remplace Lionel JOSPIN

Les parties en rouge sont celles qui ont donné lieu à des modifications du texte publié dans le numéro 145 du 28 mai 1992 de *Vendredi*.

Premier engagement :
L'EMPLOI

CONTRAT-PROGRAMME

Amendements adoptés au Congrès de Bordeaux

AMENAGER LE TRAVAIL, FAVORISER LA PROMOTION

1

De nouveaux comportements à l'égard de l'emploi

Favoriser l'emploi des jeunes

Freiner les licenciements des salariés de plus de 50 ans ...

Instaurer une véritable gestion prévisionnelle des effectifs :

Il s'agit de convaincre, et s'il le faut, de contraindre les entreprises à ne plus considérer le licenciement comme une variable, parmi d'autres, de gestion à court terme.

Assurer le renouveau du service public de l'emploi :

Ses quatre missions fondamentales -recenser les demandeurs d'emploi, les indemniser, les former, les placer- sont actuellement éclatées entre plusieurs organismes (ANPE, ASSEDIC...). Le service public de l'emploi gagnera en cohérence et en efficacité à une meilleure coordination et à un rapprochement des modes de gestion. **A moyen terme, devra être recherchée une participation des partenaires sociaux aux missions de placement et de formation.**

Moduler les cotisations sociales patronales de façon à favoriser les entreprises qui favorisent l'emploi

Exploiter les gisements potentiels d'emploi dans les secteurs les moins exposés, où la recherche de "toujours plus" de productivité n'est pas la clef de la compétitivité.

Accentuer les aides à la création d'activités nouvelles, notamment dans la perspective

de la pluri-activité, **pour maintenir, développer et valoriser certains services publics, notamment en milieu rural, et les activités non marchandes ayant une utilité sociale et d'intérêt général.**

2

Mieux répartir le travail

Au-delà des remèdes divers et partiels mis en oeuvre pour diminuer le chômage, il s'agit d'**augmenter structurellement l'emploi** : si plus de gens se présentent pour un nombre d'emplois insuffisant, c'est la répartition du travail qu'il faut repenser.

C'est pourquoi la perspective d'une réduction significative du temps de travail est aujourd'hui envisagée dans de nombreux pays européens.

Ecartant l'idée d'une réduction uniforme et imposée du temps de travail, le gouvernement ouvrira une négociation par branche afin d'envisager les modalités de cette réduction.

Un échancier sera établi pour l'aboutissement de négociations au terme desquelles seront éventuellement prises les mesures réglementaires ou législatives appropriées.

Réduire la durée du travail pour les tâches et les horaires les plus pénibles :

• **En priorité pour certaines professions particulièrement exposées et touchant à la sécurité du public** (chauffeurs-routiers, infirmières de nuit...).

• **Le travail de nuit, nuisible à la santé et à la vie sociale des femmes et des hommes ne doit pas être banalisé. ...I...**

Deuxième engagement : LES LIBERTES

UNE NOUVELLE GENERATION DE DROITS

5

Plus d'autonomie pour les personnes

(...)

Améliorer l'information sur la contraception, assurer le remboursement des produits contraceptifs performants et maintenir le remboursement de l'I.V.G.

(...)

Aller plus loin dans la démocratisation de l'entreprise et de l'administration :

- **En renforçant la présence syndicale** dans les entreprises de moins de cinquante salariés **par la négociation et éventuellement par un dispositif législatif approprié.**

- **En développant les conditions de consultation des salariés** par la réorganisation, notamment au niveau des comités de groupes, des structures de représentation ; **dans les administrations, en élaborant des projets de service avec la participation active des syndicats dans chaque ministère, établissement, direction.**

- **En favorisant une participation croissante des salariés aux décisions :** une consultation des partenaires sociaux sera engagée afin de définir quelle forme pourra prendre leur participation au conseil d'administration des entreprises privées.

- **En revalorisant les moyens de l'inspection du travail.**

Aller plus loin dans la défense des Français à l'étranger

- **En garantissant à tous les expatriés, dans la pratique, la reconnaissance pleine et entière de tous les droits culturels, sociaux, civiques attachés à leur nationalité.**

6

Le droit au développement équilibré du territoire

Promouvoir l'espace rural

(...)

- **Mieux intégrer l'agriculture** aux grandes préoccupations de notre société et reconnaître, outre sa fonction de production, son rôle en matière d'environnement, d'occupation et d'utilisation de l'espace **et poursuivre la mise en place de mesures d'accompagnement de la politique agricole commune.**

- **Soutenir les politiques de développement local** et encourager les partenariats sur des projets globaux de développement à l'échelle des territoires et des pays.

Maîtriser l'espace urbain

(...)

- **Un droit de préemption confirmé**
- **Un système de péréquation financière** prélevant une redevance sur les terrains nus ou non-occupés en zone urbaine pour alléger le coût foncier des constructions de logements sociaux ou conventionnés.

(...)

Développer les DOM

La poursuite de la politique engagée en faveur d'un développement harmonieux et solidaire du territoire passe par un développement économique, social et culturel des départements d'Outre-mer. Il sera assuré dans le respect de la diversité des situations par des mesures fiscales et sociales destinées à favoriser la création d'emplois. Des efforts importants en matière de formation, d'habitat social, de lutte contre l'échec scolaire et de réduction des inégalités seront menés. La responsabilité et la dignité des hommes et des femmes d'Outre-mer s'affirmeront à travers une meilleure insertion des DOM dans leur environnement régional et dans un approfondissement de la démocratisation des institutions locales.

Troisième
engagement :

LES SECURITES

PROTEGER LE QUOTIDIEN, ASSURER LE LENDEMAIN

(...)
9

**Consolider les régimes
de retraite par répartition,
instaurer la prise en charge
des risques de dépendance**

Un système de retraite par répartition : Nous réaffirmons notre attachement au droit à la retraite à soixante ans et au système de retraite par répartition, aussi bien pour le régime de base

que pour les régimes complémentaires. Dans un premier temps, il s'agira de distinguer ce qui relève de la solidarité, pris en charge par l'Etat, et ce qui relève de l'assurance collective, pris en charge par la sécurité sociale proprement dite. Dans un second temps, il s'agira d'assurer une répartition équitable des revenus entre actifs et inactifs et une solidarité effective entre les générations. **Cette répartition du revenu entre actifs et inactifs devra, en fonction du niveau de croissance, faire place à une revalorisation spécifique des pensions de réversion.**

Quatrième
engagement :

LA SOLIDARITE

EXCLURE L'EXCLUSION, REUSSIR L'INTEGRATION

12

**Rénover les quartiers
en déshérence (...)**

• Une politique donnant la priorité au logement locatif aidé, contribuant à la diversification sociale de l'habitat et à l'accroissement du nombre de logements sociaux construits chaque année. (...)

• Une politique volontaire de démolition-reconstruction

• Le soutien à une politique d'intérêt des locataires à l'entretien, voire à l'amélioration du logement, de l'immeuble et du quartier, tant sur le plan du bâti que sur le plan de la vie sociale.

13

Le devoir d'insertion (...)

• Soutenir les initiatives culturelles des jeunes en partenariat avec les collectivités locales.

(...) 14

**Une politique d'intégration
juste et rigoureuse (...)**

Respect de la laïcité et de la liberté de culte

La laïcité est l'un des principes fondamentaux de notre République. Face à la remontée des intégrismes politiques et religieux, elle sera défendue avec vigilance dans tous ses domaines d'application.

De même qu'il existe des institutions représentatives du catholicisme, du protestantisme ou du judaïsme, sera encouragée l'émergence d'institutions représentatives de l'islam en France.

Premier
repère :

LA CITOYENNETE

LA CITOYENNETE ELARGIE

(...)

Education, audiovisuel, culture :
la citoyenneté de demain

(...)

Il serait souhaitable de réunir des Etats régionaux de l'éducation et de la formation associant l'Etat et les Régions, les établissements scolaires et les représentants de la communauté éducative (enseignants, élèves, étudiants, parents). **La construction d'une nation éducative suppose l'engagement financier soutenu et programmé de l'Etat et des**

collectivités locales. Les entreprises doivent être également encouragées à augmenter leur participation financière à la formation des jeunes.

Qualifier tous les jeunes et tous les adultes, former des citoyens éclairés et ouverts aux réalités de la construction européenne, participer au développement local, tels sont les objectifs qui pourraient y être débattus.

C'est dans cet esprit qu'il faut poursuivre, en engageant des projets ambitieux à tous les niveaux éducatifs :

Premier repère : LA CITOYENNETE

(suite)

- en offrant à chaque enfant, dès deux ans, la possibilité d'être accueilli dans les locaux du service public ;

- en redéfinissant les objectifs du collège autour d'une organisation modulaire des enseignements; chaque jeune doit aller, à son rythme, vers un objectif commun : une formation générale et technologique de base.

- en mettant en place une réforme concertée de l'Université, alliant autonomie contractuelle,

professionnalisation, souplesse des passerelles, maintien et développement d'une recherche de qualité.

(...)

Etendre la citoyenneté au quotidien

- La citoyenneté dans l'entreprise (...)

Dans l'administration comme dans les autres secteurs d'activités, la citoyenneté doit être vécue. La transformation des relations sociales dans les services implique une politique de longue haleine.

Troisième repère : L'ECONOMIE MIXTE

UNE CROISSANCE DURABLE ET AU SERVICE DE L'EMPLOI

(...)

Mobiliser les initiatives par l'économie mixte

(...)

Les contours du secteur public ne sont pas figés. Si les entreprises ayant une activité à fort contenu de souveraineté doivent tout naturellement rester à majorité publique, des entreprises industrielles ou financières peuvent, après un examen cas par cas, rejoindre le secteur privé.

(...)

Il convient enfin de réexaminer les conditions de recours à la sous-traitance, aujourd'hui trop souvent envisagée sous le seul angle de la réduction des coûts au travers de conditions salariales plus défavorables. La sous-traitance

doit se transformer en véritable partenariat pour améliorer la qualité des produits, promouvoir l'innovation technologique et permettre une amélioration des conditions de travail. (...)

Réduire les inégalités, soutenir le pouvoir d'achat

(...)

Les finances publiques doivent permettre la réduction des inégalités. Nous n'avons pas l'obsession du "grand soir" fiscal. Nous préférons agir de façon continue, en nous efforçant de faire dépenser mieux et de recouvrer plus équitablement les impôts et les contributions sociales et en nous engageant vers la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Cinquième repère : UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL

PAIX, DEMOCRATIE ET CO-DEVELOPPEMENT

(...)

L'alliance de la démocratie et du développement (...)

A cette fin, nous proposons d'accroître l'aide publique au développement hors Europe de l'Est : la porter à 0,7 % du PNB est un objectif que la baisse des budgets militaires doit permettre d'atteindre. Cet accroissement sera accompagné d'une amélioration de la qualité de l'aide, mieux centrée sur les besoins fondamentaux des populations.

(...)

Notre pays qui a la charge de mener une politique particulière en direction des pays du Sud proposera à ses partenaires européens de grandes initiatives de co-développement, et tout d'abord en direction des pays du Maghreb. En particulier, la France oeuvrera à la mise en place par la communauté internationale, d'une banque de développement pour les pays de cette région. La France, dont la langue demeure une des grandes langues de communication, doit soutenir et valoriser une francophonie préservée de toute visée d'hégémonie culturelle. (...)

50e ANNIVERSAIRE
DE LA RAFLE DU VEL D'HIV

16-17 juillet 1942

16 juillet 1992

Robert Badinter :

le souvenir, la vérité, la justice

"E n ce moment dédié au souvenir, je veux marquer que je n'assume ici aucun devoir officiel et que mon propos n'est en rien lié à mes fonctions. Comme chacun d'entre vous, je suis venu pour honorer la mémoire de ceux qui ont enduré ici les pires souffrances.

Elles ont déjà été retracées avec force par les orateurs qui m'ont précédé. Qu'ils en soient remerciés du fond du coeur. Pour ma part, avant que ne montent les paroles sacrées du Kaddisch, je veux seulement évoquer les devoirs que nous avons, nous vivants, envers ces morts ; le souvenir, la vérité, la justice.

Le souvenir ? Il est infiniment douloureux. Mais après un demi siècle, il est bon de constater combien nous sommes venus nombreux, juifs et non juifs, pour témoigner et nous recueillir.

Et il est bien, Monsieur le président de la République, que vous ayez voulu être présent parmi nous pour signifier que la nation tout

entière n'oublie pas ce qui est advenu, et honore ces martyrs.

La vérité ? Elle est cruelle à rappeler. En ces jours-là, ce lieu qui avait abrité tant de fêtes et de joie n'était plus qu'une immense enceinte où résonnait toute la douleur humaine. C'était aussi -mais ceux qui étaient entassés ici par milliers ne le savaient pas- la première station du martyre, la première antichambre de la mort.

Or ces souffrances-là, celles du corps et celles de l'âme, ils les ont éprouvées pour une seule raison : parce qu'ils étaient juifs. Et -le coeur se serre à ces mots- ils les ont endurées à Paris.

Certes, c'était le Paris des années noires, de l'occupation. Certes, cette rafle immense, cette chasse aux juifs déclenchée dans les quartiers populaires, les nazis l'avaient

voulue et programmée dans la mise en oeuvre de la solution finale décidée par Hitler. Mais, nous l'avons appris avec toujours plus de précisions à mesure que les

archives révélaiement leurs secrets, cette opération monstrueuse baptisée "Vent Printanier" n'aurait jamais pu être réalisée sans le concours actif des autorités françaises de l'époque.

Le 16 juillet 1942, au petit matin, ce sont 4.500 gendarmes, gardes mobiles, policiers, avec l'assistance de 450 militants d'orientistes, constitués en 900 équipes, qui se sont abattus sur les immeubles où l'on savait, par le fichier de la préfecture de Police, que logeaient des juifs. Ce sont les autobus parisiens réquisitionnés qui les ont transportés à travers les rues de Paris par milliers jusqu'au Vel d'Hiv. Sans doute, parmi les forces de police, quelques-uns n'ont pas hésité à prévenir des juifs de ce qui se préparait. Et l'officier SS Rothke, faisant le bilan des rafles et le trouvant inférieur aux prévisions, ajoutait "La population

Robert Badinter : (suite)

française a exprimé, dans des cas répétés, sa pitié à l'égard des juifs arrêtés". Il demeure que l'appareil de l'Etat français, en dépit de ces sursauts individuels, a accompli la tâche qui lui avait été assignée. Et que les protestations et l'indignation de beaucoup n'ont pas engendré une révolte unanime des consciences. En vérité, depuis trop longtemps la propagande antisémite et la xénophobie étaient à l'oeuvre en France. On ne déverse pas impunément les poisons de la haine pendant des décennies, sans altérer l'âme d'une nation.

Mais surtout, à considérer les chiffres, à lire les documents, à écouter les témoignages, la vérité apparaît, implacable : ces hommes, ces femmes, ces enfants entassés au Vel d'Hiv dans la plus extrême misère, ce sont les responsables de Vichy, qui, pour le compte des nazis les ont fait arrêter, ce sont eux qui les jetteront dans les camps de Drancy, Pithiviers, Beaune la Rolande, avant de les livrer par convois entiers aux Allemands pour être déportés en Pologne, où ils seront exterminés. A ce moment apparaît à nu la véritable nature d'un régime dont le temps ne saurait effacer les crimes. Sans doute ses responsables ne connais-

saient-ils pas la destination ultime, la solution finale. Mais ils ne pouvaient ignorer le sort que les nazis réserveraient aux juifs dans les ghettos et les camps à l'Est de l'Europe.

"La honte s'ajoute à notre douleur"

En les livrant ainsi, ces responsables français savaient au moins qu'ils les vouaient à la déportation, aux pires souffrances, et pour nombre d'entre eux inévitablement à la mort. Cette perspective-là ne les a pas retenus. "Il y a pire que le bourreau, s'écriait Mirabeau, c'est son valet". Lorsque nous écoutons les récits des rares survivants et que nous les entendons raconter que tout au long de ces journées atroces, ils n'ont vu que des uniformes français, la honte s'ajoute à notre douleur et la rend plus vive encore.

Pour expliquer leurs crimes, les responsables de Vichy ont souvent déclaré qu'ils n'avaient agi ainsi, et accepté, à leurs corps défendant, de livrer des juifs y compris de la zone non occupée, aux Allemands que parce qu'il s'agissait d'étrangers, et pour sauver ainsi les Israélites français, comme on disait alors. Argument mensonger :

le sacrifice des uns n'épargnait pas les autres. Au Vel d'Hiv même, se trouvaient dans cette foule hagarde, bien des citoyens français, excitant vainement de leur nationalité, voire de leurs décorations gagnées sur le champ de bataille. Argument monstrueux, si l'on veut bien s'y attarder un instant : ces enfants, ces femmes, ces hommes, comme le rappellera, dans sa solennelle protestation, parmi d'autres prêtres des églises protestantes et catholiques, Monseigneur Salièges, archevêque de Toulouse, n'étaient-ils donc plus des êtres humains comme les autres parce qu'ils étaient juifs et étrangers ?

"C'est une certaine idée de la France que Vichy reniait"

Il faut le rappeler, s'ils étaient venus dans cette France qui les avaient accueillis, où ils avaient fondé leur foyer, élevé leurs enfants, ce n'était pas seulement pour fuir une vie de misère et d'humiliation, mais pour beaucoup d'entre eux, parce qu'elle était à leurs yeux la patrie des Droits de l'homme. On ne saura jamais ce que représentait en ces temps-là, pour tant d'âmes juives, la France. Dans le plus petit village, à l'Est de l'Europe, son nom

résonnait comme une promesse de dignité, de fraternité. On se répétait que la Révolution française, pour la première fois en Europe, avait fait des juifs des citoyens libres et égaux, que ses soldats avaient cassé les chaînes des ghettos partout où ils avaient porté le drapeau tricolore. Il faut avoir entendu, comme moi dans mon enfance, ces juifs venus de si loin, dire, avec leurs accents inimitables, leur amour de la France, leur foi dans la France, pour mesurer ce que signifiait pour eux dans ces moments terribles, cet abandon-là, cette complicité-là. Ils ne pouvaient pas mesurer, ces malheureux, dans l'immensité de leur détresse, qu'à cet instant, ce n'était pas seulement eux, mais une certaine idée de la France, qui a fait par dessus tout sa grandeur, que les responsables de Vichy reniaient, comme ils avaient renié la République qui les avaient comblés d'honneur.

Mais le crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été plus abominable encore. Vichy s'était fait le complice des nazis dans l'arrestation et la déportation de ces femmes et de ces hommes. Nous savons, par les archives de la Gestapo, que les nazis ne désiraient pas s'embarrasser des enfants de moins de seize ans lors des premiers convois

de déportation. Mais, si l'on arrêtait les parents, qu'allait-on faire d'eux ? A qui confier des milliers d'enfants juifs ? La réponse est inscrite dans les consignes de la Préfecture de Police du 12 Juillet 1942 "Les enfants vivant avec la ou les personnes arrêtées seront emmenés en même temps, si aucun membre de la famille ne reste dans le logement. Ils ne doivent pas être confiés aux voisins". L'on envoya directement à Drancy les adultes qui n'avaient pas d'enfants. Les familles, elles, furent conduites au Vel d'Hiv. C'est pourquoi parmi les 7 000 détenus, se trouvaient 4 051 enfants.

Le martyr des enfants

J'ai souvent pensé à la torture de ces pères et de ces mères serrant contre eux leurs enfants épouvantés, assoiffés, privés de tout dans cet enfer de bruit, de chaleur, de puanteur. Mais pire que la douleur des parents fut le martyr des enfants. Du Vel d'Hiv, ils furent emmenés aux camps de Pithiviers et Beaune la Rolande. Là, on les arracha à leurs parents qui partirent à Drancy, puis à Auschwitz. Les enfants les suivirent bientôt, avec d'autres livrés de la zone dite "libre". 5 500 enfants passèrent ainsi à Drancy du 21 juillet au 9

septembre 1942. Les adolescents partirent les premiers, on prit ensuite les plus jeunes, puis les tout petits, pour remplir les convois de déportation prévus par Eichman. Des milliers d'enfants du Vel d'Hiv ainsi déportés, pas un, je dis bien pas un, n'a survécu...

Les enfants d'Izieux, arrêtés par Barbie et déportés à Auschwitz, symbolisaient ses crimes. Les enfants du Vel d'Hiv, arrêtés sur instructions de l'Etat français et déportés avec l'accord, ou pire encore, à la demande de Laval, symbolisent les crimes de Vichy contre les juifs. Car c'est le 6 Juillet 1942, alors que les nazis n'avaient prévu que la déportation des adultes, que Dannecker, officier de la Gestapo, en charge des affaires juives en France, adressa à Berlin le télégramme suivant : "Le président Laval a proposé lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée d'y comprendre également les enfants âgés de moins de seize ans. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas".

Rappelons pour mémoire que nombre de ces enfants nés en France étaient devenus Français à leur naissance, en vertu de la loi française alors en vigueur, sur simple déclaration de leurs parents. Ainsi

Robert Badinter : (suite)

à l'heure du massacre des innocents, le prétexte même de sacrifier les juifs étrangers pour sauver les Français disparaissait. Tous ensemble, se tenant par la main ; les plus petits portant leurs noms écrits sur des médaillons de bois accrochés à leur cou, ils sont montés dans les wagons plombés par groupe de cinquante, mêlés à quelques adultes. Dieu, à ce moment, paraissait avoir détourné son regard de cette terre.

"Une grande nation n'a rien à craindre de la vérité"

Un demi siècle s'est écoulé depuis ces jours de deuil. Si le temps a apaisé notre douleur, il ne l'a pas éteinte. La blessure était trop profonde pour jamais cicatriser complètement. Nous avons si longtemps espéré que reviendraient ceux qui nous avaient été ainsi arrachés. Et dans cette longue attente de l'impossible retour, s'est

gravée en nous la parole du prophète, qui nous dicte notre devoir "Les fils des persécutés doivent garder la mémoire des persécutions subies par leur père, et être gardiens de la Justice".

En prononçant ce mot si chargé d'exigence, je veux marquer qu'il ne s'agit point pour nous de vengeance. Nous savons bien que les coupables ne sont plus que des vieillards et que leur terme approche. Après tant d'années écoulées, ce qui importe, c'est moins le châtiement que le jugement lui-même. Parce que leurs crimes atteignent l'humanité tout entière, en la personne des êtres humains et d'abord de ces enfants martyrisés, il est essentiel au respect dû à l'humanité que ces criminels soient jugés. Il importe qu'à travers eux et au cours de leur procès, ces crimes soient rappelés à la conscience des hommes et d'abord à celle des nouvelles générations. Car la justice quand il s'agit des crimes contre l'humanité est d'abord Mémoire.

Or nous sommes arrivés à ce moment où les derniers témoins vont disparaître l'un après l'autre, où le temps écoulé fait que la Mémoire se transforme en Histoire. Déjà des faussaires sont à l'oeuvre pour en altérer la vérité. Déjà, certains s'appliquent à diluer ou à effacer des responsabilités écrites en lettres de sang. Rien ne serait pire à cet égard que de permettre à l'équivoque de s'installer durablement, et de masquer pour l'avenir la signification du martyr des enfants du Vel d'Hiv. Une grande nation dont le destin a été souvent tragique n'a rien à craindre de la vérité. Et il n'y a nulle honte à mettre à jour les plaies secrètes d'un passé qui s'éloigne. Certes, qu'il s'agisse des juifs ou des résistants, la République ne saurait être tenue pour comptable des crimes commis par les hommes de Vichy. Mais elle doit à leurs victimes l'ultime hommage que nous puissions leur rendre : l'enseignement de la vérité et la force de la Justice."

ABONNEMENT ANNUEL ORDINAIRE À NOTRE HEBDOMADAIRE : 280 FF

ABONNEMENT ANNUEL À PRIX RÉDUIT POUR LES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES SECTIONS : 120 FF

Ces abonnements (120 ou 280 FF) doivent être adressés au POING ET LA ROSE RESPONSABLES, 10, rue de Solférino, 75333 Paris Cedex 07.
Chèque à l'ordre des « Nouvelles Éditions de l'An 2000 ». Mentionner votre numéro d'adhérent, qui figure sur le listing de votre section.

Directeur : Laurent FABIUS - Rédacteur en Chef : Françoise SELIGMANN - Secrétaires de rédaction : Nadine BIHAN et François ARON
Directeur de la publication : J.-L. CARDINAL - N° CP 10374 du 25 mai 1984 - Imprimerie LACER - 92 MONTROUGE (1) 46.57.14.01